

Planning des suivis de scolarité trimestres 1 et 2

lundi 17 septembre 2018, par [M. Le Principal](#)

Comme annoncé lors des réunions de rentrée à l'attention des parents, vous trouverez ci dessous l'organisation des **suivis de scolarité** pour les deux premiers trimestres de l'année.

- **19 novembre et 4 mars** : D'Aulnoy et Granger
- **22 novembre et 7 mars** : Grimm et Perrault
- **26 novembre et 11 mars** : Benigni et Varda
- **29 novembre et 14 mars** : Aliénor d'Aquitaine et Chrétien de Troyes
- **3 décembre et 18 mars** : Molière
- **6 décembre et 21 mars** : Jean Marais et Shakespeare
- **10 décembre et 25 mars** : Marie de France
- **13 décembre et 28 mars** : Deneuve

T3 en fonction du calendrier de l'orientation des élèves de 3^e. Suivis tardifs pour 6^e ; 5^e et 4^e.

Sauf imprévu, ces dates ne changeront pas. Vous pouvez donc les prévoir dans vos agendas. Bien entendu, vous serez avertis en cas de changement de date.

Dans cet article également la charte élaborée en ce début d'année.



Pour rappel ou pour première information :

- Remise du courrier indiquant la date du suivi aux parents quelques semaines avant la date du suivi. Le courrier comporte un coupon à rendre au Professeur Principal.
- 2 à 3 jours avant la date du suivi, un SMS est envoyé par le collège pour préciser l'heure du rendez vous.
- Le jour même, l'élève et les parents sont reçus par 2 ou 3 membres de l'équipe pédagogique pour faire un **point pédagogique** du trimestre.
2 objectifs sont alors fixés et reportés dans le carnet de correspondance de l'élève.
- Convocation des familles par le Principal en cas de non présence le soir du suivi.

IMPORTANT : Comme précisé dans la charte, Il s'agit d'une rencontre autour **de la scolarité de votre enfant** d'un point de vue strictement pédagogique. Si vous souhaitez évoquer un sujet particulier avec le Principal, le CPE ou un des enseignants de la classe, nous vous engageons à prendre un rendez vous particulier avec la personne concernée via le carnet de correspondance pour les enseignants, auprès de la vie scolaire pour le CPE ou auprès du secrétariat du collège pour le Principal.